

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_047-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/05/2026 <i>cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i>
Présents : 7	Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN
Votants: 10	
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés: Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN
Refus de vote 0	
Abstentions: 1	Excusés: Madame Manon MEJEAN Absents:
	Secrétaire de séance: Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subventions aux associations hors commune : L'ADDSNA annule et remplace DE_2026_042 - DE_2026_047

Suite a une erreur dans la précédente délibération

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

L'association ADDSNA a sollicité une aide financière de la commune afin de soutenir ses activités sportives et associatives.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette association joue un rôle important dans l'animation sportive du plateau ardéchois et contribue au développement de la pratique sportive pour tous.

Il est notamment précisé que l'association assure des cours de gym sur la commune, permettant aux habitants de bénéficier d'une activité sportive régulière et de proximité.

Les actions menées par l'association participent :

- au maintien d'une offre sportive locale ;
- au développement du lien social ;
- à la promotion du sport et du bien-être ;

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_047-DE

A G E D I

- à l'animation de la vie communale.

Considérant l'intérêt communal présenté par cette démarche, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser, pour l'exercice 2026, la subvention suivante :

- 250 € à l'association ADDSNA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association ADDSNA pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Mme Roche Bernadette étant employé par l'ADDSNA ne prend pas part au vote
Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié